



# Municipalité de Sainte-Ursule

## AVIS PUBLIC

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 439-23 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024.**

---

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion du projet fût fait lors d'une séance ordinaire le 6 novembre 2023, à l'effet que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente une modification au règlement 439-22 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Date :** Lundi le 18 décembre 2023  
**Heure :** 20h00  
**Lieu :** 215 rue Lessard, Sainte-Ursule  
(Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 5<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023  
(2023-12-05)

*Guylaine St-Louis*  
Guylaine St-Louis  
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

### **AVIS PUBLIC**

---

#### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 439-23 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024.**

---

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 5 décembre 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

*Guylaine St-Louis*  
Guylaine St-Louis,  
Directrice générale et greffière-trésorière